

Outremont
Montréal 

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 3 avril 2017, le conseil de l'arrondissement a adopté le règlement **AO-348** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204)* ».

L'objet dudit règlement est de supprimer l'Annexe A du règlement AO-204 et de modifier l'article 10 de ce même règlement afin de supprimer la référence à cette annexe.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, le 13 avril 2017

M^e Julie Desjardins, avocate
Secrétaire substitut de l'arrondissement

